

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 75 nommant M. Rouillère chef du service des contributions.

n° 75

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 janvier 1939

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1939

Date du numéro
31 janvier 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Kouillère, contrôleur de 19* classe des contributions directes du cadre métropolitain, mis à la disposition du département des colonies pour servir à la Côte française des Somalis est nommé chef du service des contributions pour cumuler de son débarquement, en remplacement de M. Calvdon chef de bureau de 1°# classe des secrétariats généraux mis à la disposition de M. l'Administrateur-Maire de la Commune Mixte de Djibouti, pour servir en qualité de chef du bureau des finances de la Commune Mixte.